

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 223 ETAMPOIS SUD ESSONNE

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>

Coefficient : >>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 43 154 351

Bases prévisionnelles d'imposition : 44 000 588

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
03 ZONE 3	1 917 466	13,65 %	2 61 734
04 ZONE4	42 083 122	9 %	3 787 481

A EVRY, le 20 mars 2025

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

LAURENT FOURQUET

A

, le

Le Préfet,

A Etampes, le 10-04-25

Le Président,

Le Président,



Johann MITTELHAUSSER

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 223 ETAMPOIS SUD ESSONNE

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
03 ZONE 3	035 AUTHON LA PLAINE	P	374 620
	145 CHATIGNONVILLE	P	107 420
	393 MEROBERT	P	591 743
	495 PLESSIS ST BENOIST	P	320 637
	547 SAINT ESCOBILLE	P	523 046
	223 ETAMPES	P	42 083 122
04 ZONE4			

ANNEXE 2025 en préfecture
 091-200017846-20250407-CA-DL-2025-011-DE P
 Date de télétransmission : 10/04/2025
 Date de réception préfecture : 10/04/2025

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 223 ETAMPOIS SUD ESSONNE

POUR LE SYNDICAT : 003 SITOMAP

Bases exonérées sur délibération : 0
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>
 Coefficient : >>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 4 765 821
 Bases prévisionnelles d'imposition : 4 829 272

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	4 829 272	10,01%	483 410

A EVRY, le 20 mars 2025
 Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
 LAURENT FOURQUET

A , le
 Le Préfet,

A Etampes , le 10-04-25



Le Président,
 Le Président,
 Johann MITTELHAUSSER

=====
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
 =====

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 223 ETAMPOIS SUD ESSONNE

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	222 IFP ESTOUCHES	P	255 101
	390 IFP LE MEREVILLOIS	P	4 574 171

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 223 ETAMPOIS SUD ESSONNE

POUR LE SYNDICAT : 004 SICTOM D'AUNEAU

Bases exonérées sur délibération : 427 169
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>
 Coefficient : >>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 5 174 975
 Bases prévisionnelles d'imposition : 5 242 736

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	5 242 736	8,93 %	468 176

A EVRY, le 20 mars 2025
 Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
 LAURENT FOURQUET

A , le
 Le Préfet,

A Etampes , le 10-04-25



Le Président,
 Le Président,

[Signature]

Johann... USSE

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 223 ETAMPOIS SUD ESSONNE

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	016 ANGERVILLE	P	5 242 736

Abuse de réception en préfecture
 091-200017846-20250401-058-TEOM-DE P
 Date de télétransmission : 10/04/2025
 Date de réception préfecture : 10/04/2025

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 223 ETAMPOIS SUD ESSONNE

POUR LE SYNDICAT : 010 SIRTOM DU SUD FRANCILIEN

Bases exonérées sur délibération : 0
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 2 931 761
 Bases prévisionnelles d'imposition : 2 988 591

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE
 =====

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
33 ROINVILLIERS	96 588	9,74%	2 910 89
35 VALPUISEAUX	602 869		

A EVRY, le 20 mars 2025
 Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
 LAURENT FOURQUET

A

, le
 Le Préfet,

A Etampes, le 10-04-25
 Le Président,



Le Président,
 Johann MITTELHAUSSER

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 223 ETAMPOIS SUD ESSONNE

POUR LE SYNDICAT : 010 SIRTOM DU SUD FRANCILIEN

Bases exonérées sur délibération : 0
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>
 Coefficient : >>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 2 931 761
 Bases prévisionnelles d'imposition : 2 988 591

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
11 BLANDY	110 980		
13 BOIS HERPIN	71 761		
15 BOUVILLE	863 660		
16 BROUY	130 623		
18 CHAMPMOTTEUX	285 351		
22 LA FORET STE CROIX	176 503		
25 MAROLLES EN BEAUCE	178 668		
26 MESPUITS	182 351		
32 PUISELET LE MARAIS	289 237		